Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601329-20251212-DELIB1091225-DE

Délibération n° 2025-12-09-1

COMMUNE DE MEUCON

Conseil Municipal du 9 décembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

Convocation :
Du 04/12/2025

Affichage : 11/12/2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la commune de Meucon, dûment convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick MESSAGER, Maire.

Etaient présents : Pierrick MESSAGER, Jacques LE METAYER, Martine MOUSSET-LE JOSSEC, Maxime PERRIN, Antoine BERTHO, Jeanne-Françoise DAGORNE, Bernard DE LA GUERRANDE, Marina HERVE, Anthony JEGAT, Rozenn FORTIN, Cécile LE MOUEL, Valérie LE STER, Eric MALOLEPSZY, Eric SEVENO

Absents – Excusés : Philippe BLANCHE, Gaëlle GUILLO, Estelle LAILLER Laure LAMARE et Jérôme LE QUINTREC, ayant donné respectivement pourvoir à Jacques LE METAYER, Pierrick MESSAGER, Cécile LE MOUËL, Maxime PERRIN et Antoine BERTHO.

Secrétaire de séance : Maxime PERRIN

1 – DECISION DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE POUR LA PERIODE 2026/2030

Rapporteur : Monsieur Pierrick MESSAGER, maire
Annexe 1 : projet de convention CTG 2026 – 2030
Annexe 2 : annexe à la convention CTG

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération, la CAF du Morbihan et les 34 communes du territoire communautaire ont acté la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025.

La CTG est donc une démarche stratégique partenariale qui permet d'adapter les services aux besoins des familles, de renforcer l'équité territoriale, d'optimiser l'utilisation des ressources et de donner une meilleure lisibilité aux actions publiques. Le renouvellement de cette convention s'inscrit dans la continuité des démarches engagées, tout en intégrant les nouveaux enjeux du territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Elle peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Après un travail de préfiguration poursuivi pendant toute l'année 2025, la Caf du Morbihan, Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et ses communes membres décident de renouveler pour 5 années la Convention territoriale globale (CTG) avec comme objectifs partagés le développement et la coordination d'actions regroupés autour de quatre thématiques : Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Parentalité et Inclusion/Handicap.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601329-20251212-DELIB1091225-DE

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 septembre 2025, l'avis du Comité de Pilotage CTG du 17 septembre 2025 et l'avis de la Commission Attractivité et Services à la Population du 25 septembre 2025,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Valide le renouvellement de la convention territoriale globale pour la période 2026-2030, et son annexe, ci-jointe ;

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le maire pour signer tous actes et documents et accomplir toutes formalités qui s'avéreraient nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en ces jour, mois et an.

Pour extrait conforme
Pierrick MESSAGER, Maire

Certifié exécutoire :
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire.

